

DROITS EXIGIBLES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES Formulaire de remise pour les exploitants Année 2024

Déclaration : Règlement 72-11, article 9

1 - Renseignements généraux

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	
Adresse de courriel	l .	
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courr	iel? oui	non
Corrections s'il y a lieu		
1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom	Fonction ou titre	Téléphone
1.3 Identification du propriétaire (si différent	de l'exploitant)	
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
J The state of the	·	·
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	
1.4 Description du lieu d'exploitation		- 4 1 - 1 - 4 - 1
Identification du lieu	mplacement / localisation (num	iero de lots)
Carrière		
Sablière		
Autres :		

26/04/2024 page 1 de 4



DROITS EXIGIBLES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES Formulaire de remise pour les exploitants – Année 2024 (suite)

2 - Droits

2.1 Droi	its exigibles						
Les droit	s sont exigibles pour	chaque tonne mé	trique de toutes	substances assi	ujetties		
Au 1 ^{er} jar -	nvier 2024, les monta substances assujetti	ies : 0,68 \$ par to	nne métrique ou	1,29 \$ par mèti	e cube		
- Ces mon	pierre de taille : 1,84 tants sont indexés le			la loi.			
	vez effectuer le calcul	-					
			•				
Après le	traitement de la décl	aration, <mark>la MRC é</mark>	<mark>mettra une factu</mark>	<mark>re sur demande</mark>	<mark>(coche</mark>	z la case appropriée au	u bas de cette page).
2.2 Péri	ode couverte			2.3 Appare	il de pe	esée	
Cochez la période	Période	La déclaration doit être reçue au plus tard le	Le paiement doit être reçu au plus tard le	1 1 1 1	ée sur p pareil.	olace. Indiquez la date	d'entrée en fonction de
	1 ^{er} janvier au 31 mai 2024	30 juin 2024	1 ^{er} août 2024		Dat	e :	
	1 ^{er} juin au 30 septembre 2024	31 octobre 2024	1 ^{er} décembre 2024	Pese	ée ailleui	rs. Vous devez également	remplir l'annexe jointe.
	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2024	31 janvier 2025	1 ^{er} mars 2025	1 1 1 1	•	e. Indiquez la méthode cteur d'équivalence, lieu	utilisée pour évaluer les d'évaluation, etc.).
des intér		y a lieu. <i>Tout reto</i>					érée dans l'application ppliquées jour par jour
2.4.1 Matières pesées (Veuillez utiliser la virgule pour les décimales)		Poids (en tonnes métriques)					
(A) Quantité totale de substances assujetties (tonnes métriques)			es)	→		t.m.	
(B) Coût par tonne métrique de substances assujetties (indexé annuellem			annuellement	→		0,68 \$	
- art. 7) (C) Droits à payer (A x B)				→		\$	
Ou V							
				Volume (en n	nètres cubes)		
2.4.2 Matières non pesées (Veuillez utiliser la virgule pour les décimales)			Substances assujetties	Pierres de taille			
(D) Quantité totale de substances assujetties (mètres cubes)		→	m.c.	m.c.			
(E) Coût par mètre cube de substances assujetties (pierre de taille indexé annuellement – art. 7.1)		→	1,29 \$	1,84\$			
(F) Droits à payer (D x E)				→	\$	\$	
2.4.3 Droits totaux à payer							
(G) Droit	ts totaux à payer (C +	· F)			→		\$
						Je d	ésire une facture

26/04/2024 page 2 de 4



DROITS EXIGIBLES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES Formulaire de remise pour les exploitants – Année 2024 (suite)

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant				
Prénom et nom	Fonction			
Déclaration de l'exploitant				
Je soussigné(e), certifie l'exactitude des re	nseignements contenus dans le présent for	mulaire.		
Signature	Date			
4 - Documents à transmettre				
4 - Documents a transmettre				
Formulaire dûment rempli				
Connaissements et rapports				
ou				
Annexe A				
N'oubliez pas de signer l'attestation de l	exploitant (section 3)			

MRC d'Argenteuil

430, rue Grace Lachute (Québec) J8H 1M6

Téléphone : (450) 562-2474, poste 2315

Fax: (450) 562-1911 (à l'attention de madame Marie Thibaudeau) mthibaudeau@argenteuil.qc.ca

26/04/2024 page 3 de 4



DROITS EXIGIBLES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES Formulaire de remise pour les exploitants – Année 2024 (suite)

Annexe A

Droits exigibles pour substances assujetties Endroit de la pesée, si différent du lieu d'exploitation

1) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques			
2) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes	s métriques		
3) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques			
4) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques			
5) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes	métriques		

26/04/2024 page 4 de 4